



Déclaration liminaire

L'ensemble des organisations syndicales a signé l'abondement des promotions de 20 % pour les années 2024 et 2025. En revanche, à l'unanimité les organisations syndicales ont rejeté la prime à la galère GMBI qui exclut près de 74 000 agents. Les discussions relatives à la revalorisation pérenne de l'indemnitaire placent les négociations avec la Direction Générale dans une phase décisive.

Malgré la confidentialité des négociations, les bruits de couloir nous parviennent quand même et font état de certains montants particulièrement méprisants au regard de l'engagement infailible des agents. Pourtant, dans d'autres administrations, des négociations ont abouti à des résultats plus ou moins conséquents : Douanes 110€ net/mois, DGCCRF 60€, Education nationale 125€, Hôpital 189€, sans oublier nos chers directeurs. Enfin, députés et sénateurs se sont octroyés des revalorisations de leurs avances de frais de mandat : respectivement 300 et 700€/mois !!

La DGFIP serait-elle la mauvaise élève du ministère des finances et de la fonction publique malgré l'autosatisfaction de ses dirigeants ?

La dette indemnitaire est au moins aussi réelle que la dette en emplois ou la dette technologique que la Cour des Comptes a mis une dizaine d'années à reconnaître. L'Indemnité Mensuelle de Technicité et le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017. De plus, la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009 !

Nos gouvernants assèment que nous serions, à la DGFIP, dans une situation enviable. La réalité est toute autre ! Pour les agents de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la fonction publique. Ce déficit de reconnaissance pécuniaire qui touche les catégories A, B et C est tel que la DGFIP rencontre aujourd'hui de réelles difficultés d'attractivité.

En ce qui concerne l'ordre du jour, à savoir le déménagement à Romainville, actuellement les trois directions occupent sur les trois immeubles 24 761 M² alors que les nouveaux bâtiments (deux immeubles pour les trois Directions) occuperont un total de 20 374 m² (21 725m² - 1 351 m² dévolues au restaurant administratif). Le nombre d'agents sur le site de Pantin, pour les 3 directions, est de 750 auquel on ajoute les 10 agents rattachés à l'Action sociale de Seine Saint Denis actuellement à Pantin et qui déménagent également sur le nouveau site.

Ainsi, nous perdons 4 000 m² ainsi que des places de parking. Une dégradation des conditions de travail va donc accompagner ce déménagement.

Télétravail, temps partiels, congés, travail nomade : pour le ministère, il y a trop de postes de travail qui ne sont pas occupés en permanence. Il voit là une nouvelle source d'économies budgétaires à faire sur le dos des agents sans préoccupation aucune pour leurs conditions de travail. Il s'agit de diminuer encore plus le nombre de m² et de réduire les surfaces actuellement destinées aux postes de travail individuels en privilégiant « une plus grande diversité d'espaces de travail et une place importante aux espaces de travail collaboratifs ou permettant des usages hybrides », c'est-à-dire aux salles de réunions, de convivialité, aux « bulles de silence » pour pouvoir s'isoler...

Ce qui est proposé a déjà été expérimenté par diverses entreprises qui en reviennent. La dégradation significative a eu pour conséquence la baisse du taux de productivité.

Mais l'État s'en moque ! Il doit continuer à réduire la dépense publique, sans réfléchir à long terme et sans analyser les conséquences déjà connues dans les entreprises qui ont expérimenté le flex office.

La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué la réversibilité du télétravail, pour raisons professionnelles (nécessité d'échanger en présentiel autour d'un dossier) ou plus personnelles (volonté de recréer ponctuellement du lien avec le collectif de travail). Cette approche d'austérité budgétaire du télétravail est le facteur qui empêche la réversibilité. Ce qui condamne les agents à une organisation extrêmement rigide et définitive de leurs conditions de travail.

La CGT Finances Publiques ne cautionnera jamais une détérioration des conditions de travail des agents et le télétravail ne doit-jamais être subi.

De plus, nous regrettons qu'aucune des remarques faites par les agents à l'occasion de la consultation sur les plans n'ait été reprise ou adaptée.

Par ailleurs, les trois Directions (DVNI, DGE et DNEF) vont connaître une augmentation d'agents d'ici 2027.

Pour résumer, nous risquons d'être très à l'étroit sur le nouveau site et ce mauvais calibrage est de l'entière responsabilité de la DG dans la mesure où sur le nouveau site de Romainville il y aura 4 bâtiments dont 3 auraient pu être destinés aux trois Directions au lieu de 2 seulement.

Concernant le règlement intérieur, quelle parodie de dialogue social !!!

Les Organisations Syndicales ont proposé des modifications. Aucune n'a été reprise. La DG refuse toujours le dialogue social lorsqu'il ne va pas dans son sens. La DG s'étonne ensuite que d'année en année s'étiolle la participation des agents à l'observatoire interne.

Et ce ne sont pas les relances effectuées par les chefs de service qui y changeront quelque chose !

Pensez-vous réellement que les agents y participeront plus ? Le seul effet que cela a c'est de nous confirmer que nous sommes bien dans un paraître illusoire et un affichage de pacotille plutôt que dans une réelle prise de conscience de ce qui est nécessaire aux agents pour pouvoir effectuer leur travail dans des conditions optimales.

Les agents de la DGFIP n'ont plus aucune illusion sur les capacités de la DGFIP à prendre en considération leurs aspirations, alors ne venez pas vous plaindre si vous n'arrivez pas à recruter.